



Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Lycées et Collèges

Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Section départementale du Tarn

70 avenue François Verdier 81 000 ALBI

courriel : snfolc.81@gmail.com

06.48.22.13.68

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE REPRISE DES CARTES DU SNFOLC 81

le jeudi 6 février 2025 de 9 H 30 à 17 H 00 A L'UD FORCE OUVRIÈRE DU TARN, 70 AVENUE FRANÇOIS VERDIER 81 000 ALBI

Cher(e) camarade

Nous tiendrons **jeudi 6 février 2025 à partir de 9H30 notre Assemblée générale statutaire de reprise des cartes.**

Cette Assemblée générale se tient dans un moment de très grande incertitude politique avec un pouvoir totalement désavoué mais qui cherche à tout prix à poursuivre la politique qui a provoqué ce même désaveu.

La période qui vient de s'écouler est donc marquée par la volonté du gouvernement de prendre des décisions qui auraient des conséquences importantes sur nos conditions de travail et sur nos situations personnelles :

- 3jours de carence et rémunération à 90 % en cas de CMO,
- suppression de 4000 postes dans l'Éducation Nationale à la rentrée 2025,
- diminution de postes au concours et donc développement accru de la contractualisation,
- acte 2 du choc des savoirs.

Malgré l'adoption de la motion de censure et la chute du gouvernement Barnier, le président Macron a clairement indiqué le 5 décembre qu'il entend bien poursuivre la même politique.

Dans ce contexte notre organisation syndicale, a porté le mandat des collègues qui disent « les journées de grève saute-mouton, un jour par ci, un jour par là, ne permettent pas de gagner contre ce gouvernement, il est nécessaire d'organiser la grève pour gagner ». Au cours des dernières semaines à travers les tournées, les heures d'informations syndicales, dans l'activité quotidienne dans leurs établissements, les militants du SNFOLC 81 ont tout fait pour réaliser le rapport de force pour gagner en particulier avec le mot d'ordre de la grève à partir du 10 décembre.

Pour le moment, cette perspective ne s'est pas pleinement réalisée, mais notre intervention est un facteur déterminant pour que les conditions des victoires à venir soit réalisées.

Dans ces conditions il est essentiel que chaque adhérent du syndicat puisse participer à la discussion et définir, le cahier de revendication du syndicat pour les mois à venir. Je t'invite donc, dès maintenant, à déposer ta demande d'autorisation d'absence au moyen de la convocation

jointe et à nous informer de ta présence afin que nous organisions l'intendance de cette journée, en particulier pour le repas du midi.

Rappel important : l'autorisation d'absence pour participer à l'instance dont tu es membre, l'AG des syndiqués, est de droit. Le fait d'être de service ce jour là ne peut être un obstacle à ta participation

L'article 13 du décret 82-447 précise : « Des autorisations spéciales d'absence sont accordées, sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mentionnées aux 1^o et 2^o, qui sont mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions de leurs organismes directeurs, dont ils sont membres élus ou pour lesquels ils sont nommément désignés conformément aux dispositions des statuts de l'organisation [...] Les refus d'autorisation d'absence opposés à ce titre font l'objet d'une motivation de l'administration. »

Tu n'as pas non plus à rattraper les heures non effectuées.

L'ordre du jour proposé pour l'Assemblée générale est le suivant :

- Bilan de l'activité du syndicat.
- Bilan de la syndicalisation, de la trésorerie et adoption de la grille des cotisations
- Suite de la mobilisation contre l'ensemble des mesures Macron, pour l'abrogation de la réforme des retraites
- Campagnes, organisation et développement du syndicat,
- Questions diverses



Rendez vous à tous le 6 février.

**Pour le bureau du SNFOLC du Tarn
Christian Robert, secrétaire départemental**